
Universités - La Clinique juridique de Paris primée - Biographie

Document: La Semaine Juridique Edition Générale n° 51, 18 Décembre 2017, 1330

La Semaine Juridique Edition Générale n° 51, 18 Décembre 2017, 1330

La Clinique juridique de Paris primée

Universités

[Accès au sommaire](#)

La Clinique juridique de Paris est le lauréat du Prix de l'Incubateur du barreau de Paris dans la catégorie « étudiants ».

Ils sont étudiants et cliniciens. À l'université Paris I - Panthéon-Sorbonne, 202 étudiants sont désormais adhérents de la Clinique. Leur mission : prêter bénévolement assistance juridique aux requérants qui les sollicitent. Leur périmètre : délivrer de l'information juridique sous forme de consultations orales.

Les cliniciens, des étudiants au minimum de 3^e année, traitent les cas qui leur sont soumis, plus d'une centaine par an, en groupe de 3 ou 4, sous la responsabilité d'un étudiant superviseur au profil plus expérimenté, chargé d'aiguiller les recherches et de soumettre le résultat à un professionnel aux fins de validation. « Les consultations s'adressent à tous bien qu'il y ait un objectif social dans notre démarche, celui de favoriser l'accès au droit au plus grand nombre », note Manu Bernal, trésorier de la Clinique, « Nous sommes sollicités par une diversité d'acteurs, les plus démunis, mais aussi des ONG, des entreprises, des start-up notamment étudiantes ».

Depuis un an, la Clinique s'est structurée en pôles (droit des étrangers, droit social, droit des affaires, droit de la famille, etc.) où sont assurées des permanences spécialisées en complément du traitement généraliste des cas. La Clinique noue également des partenariats, comme avec l'association France Terre d'Asile, afin d'aider les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives. Elle consacre enfin une partie de son activité à la recherche, à raison d'environ un ou deux sujets d'étude par an.

Pour intégrer la Clinique, les étudiants doivent participer à des workshop, des ateliers de formation animés par un professionnel, où après une courte formation théorique, des cas pratiques leur sont soumis. « C'est très enrichissant d'être en contact avec des avocats, et gratifiant de nous sentir soutenus pas seulement par le corps professoral mais aussi par le milieu professionnel qui nous paraît plus proche et plus accessible », analyse Manu Bernal.

Créé en 2015 par 4 étudiants, la Clinique a vu ses effectifs doubler cette dernière année. Non seulement l'investissement des universités va croissant, mais les pouvoirs publics s'intéressent à ces forces vives, futurs avocats et juristes désireux de mettre en pratique leur savoir. La mairie du 5^e arrondissement de Paris va ainsi accueillir 2 permanences « généralistes » hebdomadaires de la Clinique.

Dans l'air du temps, l'enseignement clinique du droit est en plein essor (V. *JCP G 2017, prat. 589*). Venu des États-Unis, le concept désigne une méthode d'apprentissage par l'expérience, ancrée sur la pratique, et tendant une passerelle entre formation théorique et vie professionnelle. L'intérêt est à la fois pédagogique et social. En France, une vingtaine d'universités (la Maison des droits d'Assas depuis 2007, Paris 8-Saint Denis

en 2013, etc.) ainsi que des grandes écoles (HEC, l'École de droit de Sciences Po, etc.) ont leur Clinique.

Si les initiatives tendent à se multiplier, les étudiants voudraient être davantage soutenus. « L'université française a du mal à se moderniser et à établir des liens avec le milieu professionnel. En créant des cliniques, les étudiants prennent en mains leur professionnalisation » estime Manu Bernal. Pour la première fois, les Cliniques ont été associées à un événement d'envergure nationale, la dernière Convention des avocats à Bordeaux. Et l'Incubateur des Cliniques juridiques francophones est en cours de création. Un mouvement semble lancé. Le rapport Haeri sur l'avenir de la profession appelle même de ses vœux un « Plan national des cliniques juridiques ».

Avec le prix de l'Incubateur du barreau de Paris, « La Clinique va gagner en visibilité », note Manu Bernal qui se réjouit de cette reconnaissance des avocats, lorsque certains craignaient une concurrence déloyale. Le lauréat a été sélectionné parmi 6 initiatives d'étudiants soumises au vote de la profession. « La démarche est intéressante et répond à un besoin toujours plus grand de conseils juridiques. Il n'y a pas de concurrence, au contraire, les étudiants orientent les requérants vers des spécialistes », souligne Maître Spire, l'un des organisateurs du prix qui sera remis en janvier prochain.

Florence Creux-Thomas

© LexisNexis SA